



Propriano, le 14 Décembre 2021

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 14 DECEMBRE 2021 A 14H30**

- 1-Approbation des Tarifs du port de plaisance et de pêche 2022.
- 2-Approbation des Tarifs des garanties d'usage de postes d'amarrage de longue durée pour la période 2022-2025.
- 3-Budget annexe du Port de Plaisance de Propriano : Retour de biens affectés au budget annexe du Port de Plaisance vers le Budget Principal n°2.
- 4-Budget Principal : Retour de biens affectés précédemment au budget annexe du Port de Plaisance n°2.
- 5-Décision Modificative n°2 au Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2021.
- 6-Décision Modificative n°2 au Budget Primitif du port de plaisance pour l'exercice 2021.
- 7-Affectation du résultat de fonctionnement du budget de la ville pour l'exercice 2020 n°2.
- 8-Projet d'extension de la crèche – Plan de financement.
- 9-Projet d'aménagement d'une partie du centre d'hébergement St Joseph afin d'installer L'A.L.S.H -Plan de financement.
- 10-Projet de réfection des VRD de la partie Est du Quartier de la Plaine- Plan de financement n°2.
- 11-Projet de création d'un bassin d'écrêtement en amont du quartier de la Plaine – Plan de financement n°2.
- 12-Déclaration de politique environnementale du Port de Plaisance pour 2022 : Diagnostic pour l'obtention de la certification « Ports Propres » - Plan de financement n°2.
- 13-Projet d'extension de l'éclairage public communal du quartier Bartaccia et du parking de la plage de Scoglio Longo-Plan de financement.
- 14-Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un marché couvert et d'un boulodrome n°2.
- 15-Attribution des marchés de travaux pour la réalisation d'un marché couvert.
- 16-Attribution des marchés de travaux pour la réalisation d'un boulodrome.
- 17-Attribution des marchés de travaux pour la création d'une gare routière.
- 18-Adoption du programme d'activités et du budget prévisionnel du Théâtre 2022.
- 19-Adoption du programme d'activités et du budget prévisionnel du Cinéma 2022.
- 20-Renouvellement du bail avec le Groupement de Gendarmerie de la Corse du Sud.
- 21-Cession du bail à construction de la SCI MELA au profit de la SCI MALIS.
- 22-Patrimoine communal : Résiliation anticipée d'un bail à construction.
- 23-Modification des statuts de la Communauté de Communes du Sartenais Valinco Taravo.

**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO**  
Séance du 14 décembre 2021

L'an Deux Mille Vingt et Un et le Quatorze Décembre à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 8 décembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

**OBJET : Tarifs du port de plaisance et de pêche 2022.**

**PRESENTS** : Paul-Marie BARTOLI, Anthony BRESSY, Dominique CARLOTTI, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Michel COLONNA, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Jacqueline GIANNETTI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, Jean-Pierre LUCIANI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, Margaux ROBINET-MONDOLONI, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER.

**PROCURATIONS** : Virgile CAVALLI à François-Joseph SCANAVINO, Marie-Jeanne DIGIACOMO à Colette ISTRIA, Santa DUVAL à Elisabeth TABERNER, Vaninna LARI à Jean-Pierre LUCIANI, Myriam PUTHOD-HONORE à Ghislaine ETTORI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

Madame Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L2122-21 ;

Vu le Code des Ports Maritimes ;

Vu l'avis favorable du Conseil portuaire en date du 22 novembre 2021 ;

Considérant la nécessité d'améliorer l'accueil et la gestion du port de plaisance, les investissements considérables qui s'imposent à la commune pour l'ensemble des réparations, l'entretien et le développement des infrastructures portuaires, ainsi que l'obligation légale d'équilibre d'exploitation de son budget, il y a lieu de procéder à l'actualisation des tarifs applicables pour l'année 2022.

Sont concernés par cette démarche :

- les tarifs applicables aux plaisanciers sur pontons fixes et quais (annexe 1 : tarifs H.T. ; annexe 2 : tarifs T.T.C.) ;
- les tarifs applicables aux plaisanciers sur pontons flottants et digue en béton (annexe 3 : tarifs H.T. ; annexe 4 : tarifs T.T.C.) ;
- les tarifs applicables aux professionnels (annexe 5 : tarifs H.T. ; annexe 6 : tarifs T.T.C.)
- les dispositions tarifaires générales (annexe 7 : tarifs H.T. ; annexe 8 : tarifs T.T.C.)

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :**

- **ACCEPTE** les propositions de tarifs 2022 applicables aux plaisanciers et aux professionnels et les dispositions tarifaires générales, annexées à la présente délibération.

**La présente délibération est adoptée par 24 Voix Pour, 3 Voix Contre.**

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS  
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Fait à PROPRIANO, le 14 décembre 2021  
Le Maire

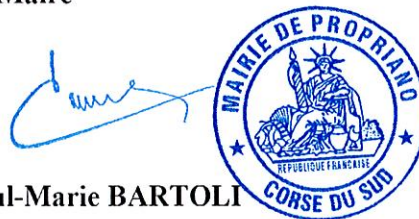
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20211214-2021-071-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2021

Paul-Marie BARTOLI





**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO**

Séance du 14 décembre 2021

L'an Deux Mille Vingt et Un et le Quatorze Décembre à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 8 décembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

**OBJET** : **Approbation des tarifs des garanties d'usage de postes d'amarrage de longue durée pour la période 2022-2025.**

**PRESENTS** : Paul-Marie BARTOLI, Anthony BRESSY, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Michel COLONNA, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Jacqueline GIANNETTI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, Margaux ROBINET-MONDOLONI, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER.

**PROCURATIONS** : Virgile CAVALLI à François-Joseph SCANAVINO, Marie-Jeanne DIGIACOMO à Colette ISTRIA, Santa DUVAL à Elisabeth TABERNER, Myriam PUTHOD-HONORE à Ghislaine ETTORI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

**ABSENTS** : Dominique CARLOTTI, Vannina LARI, Jean-Pierre LUCIANI.

Madame Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code des Ports Maritimes et notamment son article 631-4 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 13 mars 1975, portant concession par l'Etat à la Commune de Propriano de « l'établissement et l'exploitation d'un port de plaisance », dont cette dernière devait assurer « la création, l'entretien et l'exploitation » ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 juin 1984 portant transfert au Département de la Corse-du-Sud du port de plaisance de Propriano ;

Vu le cahier des charges de la concession ainsi que ses divers avenants, et notamment l'avenant n° 6 en date des 20 juin et 10 octobre 2001 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2009 relative à la mise en place de garanties d'usage de postes d'amarrage de longue durée et fixation de leurs tarifs ;

Vu l'arrêté N° 2011-625 en date du 08 novembre 2011 du Président du Conseil Général de la Corse du Sud portant transfert du domaine et de la compétence du Port de Plaisance et de Pêche à la Commune de Propriano ;

Vu l'avis du Conseil portuaire en date du 22 novembre 2021 ;

Le Maire expose au Conseil Municipal, que par nécessité d'égalité entre les usagers ayant acquis un droit d'occupation en 2009 et ceux souhaitant acquérir un droit d'occupation à compter de 2022, il serait souhaitable d'actualiser les tarifs des garanties d'usage de postes d'amarrage de longue durée pour la période du 01.01.2022 au 31.12.2025.

Le Maire précise que les garanties d'usage de longue durée seront contractées pour une période qui ne pourra excéder le 31 décembre 2025, date limite de la concession à la Commune de Propriano de l'établissement et l'exploitation d'un port de plaisance (Cf. Arrêté Préfectoral du 13 mars 1975), date qui avait été retenue dans le cadre de la délégation de service public à laquelle la Commune a du mettre fin.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les tarifs des garanties d'usage ci-annexés (Annexe 1) ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats à intervenir ainsi que tous les documents y afférents.

**La présente délibération est adoptée par 24 Voix Pour, 0 Voix Contre.**

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS**  
**ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20211214-2021-072-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2021

Fait à PROPRIANO, le 14 décembre 2021

Le Maire



Paul-Marie BARTOLI



**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO**  
**Séance du 14 décembre 2021**

L'an Deux Mille Vingt et Un et le Quatorze Décembre à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 8 décembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

**OBJET** : Budget annexe du Port de Plaisance de Propriano : Retour de biens affectés au budget annexe du Port de Plaisance vers le Budget Principal n°2.

**PRESENTS** : Paul-Marie BARTOLI, Anthony BRESSY, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Michel COLONNA, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Jacqueline GIANNETTI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, Margaux ROBINET-MONDOLONI, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER.

**PROCURATIONS** : Virgile CAVALLI à François-Joseph SCANAVINO, Marie-Jeanne DIGIACOMO à Colette ISTRIA, Santa DUVAL à Elisabeth TABERNER, Myriam PUTHOD-HONORE à Ghislaine ETTORI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

**ABSENTS** : Dominique CARLOTTI, Vannina LARI, Jean-Pierre LUCIANI.

Madame Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 novembre 2019 approuvant le retour de biens affectés au budget annexe du port de plaisance vers le budget principal ;

Vu la lettre d'observations de la Préfecture de la Corse du Sud concernant les délibérations de retour des biens affectés au budget annexe du port vers le budget principal ;

Le Maire expose au conseil Municipal que suite aux observations de la Sous-Préfecture de Sartène, de la DGFIP et après la saisine du pôle national de soutien au réseau comptabilités – Fiscalité – Intercommunalité, il est nécessaire de procéder à des écritures budgétaires de cession au lieu et place d'écritures comptables purement bilantielles.

<b>BUDGET PORT DE PLAISANCE – OPERATIONS BUDGETAIRES</b>	<b>Retour de biens du budget du Port vers le budget principal</b>	
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
040-2125- Terrains - OPFI		135 866 €
040-2128- Autres Terrains- OPFI		27 531 €
040-2131- Bâtiments- OPFI		345 546 €
040-2135- Travaux parking affectés en imputation définitive- OPFI		2 727 669 €
040-2151- Installations complexes spéciales renforcement parking-OPFI		380 117 €
<b>Total Recettes d'investissement</b>		<b>3 616 729 €</b>
13-1311- Etat et EPN - OPFI	22 100 €	
13-1312- Région - OPFI	31 681 €	
13 1313- Département - OPFI	7 704 €	
16-1641- Dette reprise - OPFI	3 133 953 €	
21-2151- Installations complexes spéciales renforcement parking-Op.405	421 291 €	
<b>Total Dépenses d'investissement</b>	<b>3 616 729 €</b>	
77-775- Produits des cessions d'immobilisations		3 616 729 €
<b>Total Recettes d'exploitation</b>		<b>3 616 729 €</b>
042-675- Valeurs comptables des immobilisations cédées	3 616 729 €	
<b>Total Dépenses d'exploitation</b>	<b>3 616 729 €</b>	

Les immobilisations ont fait l'objet d'un examen détaillé au vu de l'inventaire physique de la Commune et de l'état de l'actif du comptable. Cet examen mené de manière conjointe entre l'ordonnateur et le comptable visait à répertorier tous les travaux afférents à la réalisation du parking y compris les travaux de consolidation du terrain, indispensable à sa réalisation et assurant sa pérennité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20211214-2021-073-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2021



**Délibération du Conseil Municipal du : 14 décembre 2021 (SUITE)**

**MAIRIE**

**DE PROPRIANO**

Il appartiendra toutefois au comptable de solder toutes les opérations relatives à l'apurement des amortissements des immobilisations et des subventions sur le budget du port, par le biais de schémas d'écritures d'ordre non budgétaires, pour ne transférer que la valeur nette tant en actif qu'en passif.

<b>BUDGET PORT DE PLAISANCE- OPERATIONS NON BUDGETAIRES</b>	<b>Retour de biens du budget du Port vers le budget principal</b>	
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
2125- Terrains		135 887.41 €
2128- Autres Terrains		28 231.59 €
2131- Bâtiments		363 694.84 €
2135- Travaux parking affectés en imputation définitive		3 306 449.21 €
2151- Installations complexes spéciales renforcement parking		1 272 575.71 €
28125- Amortissements terrains	21.90 €	
28128- Amortissements Autres Terrains	700.64 €	
28131- Amortissements Bâtiments	18 149.90 €	
28135- Amortissements Travaux parking affectés en imputation définitive	578 780.73 €	
28151- Amortissements des installations complexes spéciales	892 459.44 €	
1311- Etat et EPN	63 142.62 €	
1312- Région	90 515.96 €	
1313- Département	22 009.41 €	
13911- Transfert de la part de subvention réintégrée		41 042.70 €
13912- Transfert de la part de subvention réintégrée		58 835.37 €
13913- Transfert de la part de subvention réintégrée		14 306.12 €
1641- Dette reprise	3 133 953 €	

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :**

**- AUTORISE le retour de biens affectés au budget annexe du port de plaisance détaillé ci-dessus vers le budget principal.**

**- CHARGE le Maire de procéder aux écritures budgétaires de cession détaillées ci-dessus et de transmettre la présente délibération au comptable public.**

**La présente délibération est adoptée par 24 Voix Pour, 0 Voix Contre.**

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS  
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Fait à PROPRIANO, le 14 décembre 2021

**Le Maire**



**Paul-Marie BARTOLI**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20211214-2021-073-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2021



**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO**

Séance du 14 décembre 2021

L'an Deux Mille Vingt et Un et le Quatorze Décembre à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 8 décembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

**OBJET : Budget Principal : Retour de biens affectés précédemment au budget annexe du Port de Plaisance n°2.**

**PRESENTS :** Paul-Marie BARTOLI, Anthony BRESSY, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Michel COLONNA, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Jacqueline GIANNETTI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, Margaux ROBINET-MONDOLONI, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER.

**PROCURATIONS :** Virgile CAVALLI à François-Joseph SCANAVINO, Marie-Jeanne DIGIACOMO à Colette ISTRIA, Santa DUVAL à Elisabeth TABERNER, Myriam PUTHOD-HONORE à Ghislaine ETTORI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

**ABSENTS :** Dominique CARLOTTI, Vannina LARI, Jean-Pierre LUCIANI.

Madame Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 novembre 2019 approuvant le retour de biens affectés précédemment au budget annexe du port de plaisance ;

Vu la lettre d'observations de la Préfecture de la Corse du Sud concernant les délibérations de retour des biens affectés au budget annexe du port vers le budget principal ;

Le Maire expose au conseil Municipal que suite aux observations de la Sous-Préfecture de Sartène, de la DGFIP et après la saisine du pôle national de soutien au réseau comptabilités – Fiscalité – Intercommunalité, il est nécessaire de procéder à des écritures budgétaires de cession au lieu et place d'écritures comptables purement bilantielles.

Il appartiendra toutefois au comptable de solder toutes les opérations relatives à l'apurement des amortissements des immobilisations et des subventions sur le budget du port, par le biais de schémas d'écritures d'ordre non budgétaires.

BUDGET PRINCIPAL	Retour de biens en provenance du budget du Port	
	Dépenses	Recettes
13-1311- Etat et EPN – Op.222 Travaux Terrestres port concernant la ville		22 100 €
13-1312- Région – Op.222 Travaux Terrestres port concernant la ville		31 681 €
13 1313- Département – Op.222 Travaux Terrestres port concernant la ville		7 704 €
16-1641- Dette reprise – Op.222 Travaux Terrestres port concernant la ville		3 133 953 €
021- Virement de la section d'exploitation		100 000 €
10-1068- Affectation complémentaire de l'excédent de fonctionnement-OPFI		102 500 €
Autofinancement		218 791 €
<b>Total Recettes d'investissement</b>		<b>3 616 729 €</b>
21-2115- Terrains – Op.222 Travaux Terrestres port concernant la ville	135 866 €	
21-2128- Autres Terrains- Op.222 Travaux Terrestres port concernant la ville	27 531 €	
21-2131- Bâtiments- Op.222 Travaux Terrestres port concernant la ville	345 546 €	
21-2135- Travaux parking affectés en imputation définitive- Op.222 Travaux Terrestres port concernant la ville	2 727 669 €	
21-2151- Installations complexes spéciales renforcement parking-Op.222 Travaux Terrestres port concernant la ville	380 117 €	
<b>Total Dépenses d'investissement</b>	<b>3 616 729 €</b>	

Les immobilisations ont fait l'objet d'un examen détaillé au vu de l'inventaire physique de la Commune et de l'état de l'actif du comptable. Cet examen mené de manière conjointe entre l'ordonnateur et le comptable visait à répertorier tous les travaux afférents à la réalisation du parking y compris les travaux de consolidation du terrain, indispensable à sa réalisation et assurant sa pérennité.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** le retour au budget principal de biens affectés précédemment au budget annexe du port de plaisance détaillé ci-dessus

- **CHARGE** le Maire de procéder aux écritures budgétaires de cession détaillées ci-dessus et de transmettre la présente délibération au comptable public.

**La présente délibération est adoptée par 24 Voix Pour, 0 Voix Contre.**

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS  
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Fait à PROPRIANO, le 14 décembre 2021

**Le Maire**

**Paul-Marie BARTOLI**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20211214-2021-074-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2021





**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO**

Séance du 14 décembre 2021

L'an Deux Mille Vingt et Un et le Quatorze Décembre à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 8 décembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul Marie BARTOLI.

**OBJET : Décision modificative n°2 au Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2021.**

**PRESENTS :** Paul-Marie BARTOLI, Anthony BRESSY, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Michel COLONNA, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Jacqueline GIANNETTI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, Margaux ROBINET-MONDOLONI, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER.

**PROCURATIONS :** Virgile CAVALLI à François-Joseph SCANAVINO, Marie-Jeanne DIGIACOMO à Colette ISTRIA, Santa DUVAL à Elisabeth TABERNER, Myriam PUTHOD-HONORE à Ghislaine ETTORI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

**ABSENTS :** Dominique CARLOTTI, Vannina LARI, Jean-Pierre LUCIANI.

Madame Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à 3, L.2312-1 à 4 et L.2313-1 et suivants,

Vu la délibération en date du 9 avril 2021 adoptant le Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2021,

Vu la décision modificative n°1 au budget primitif de la ville en date du 21 octobre 2021,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables à l'activité de la Commune, Considérant que ces opérations n'avaient pu être intégrées dans le Budget Primitif,

Après avis de la commission des Finances,

• **Section de Fonctionnement**

<u>Fonctionnement</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Commentaires</u>
011-60612 (01)	-30 000 €	Réajustement Electricité.
011-60623 (251)	-10 000 €	Réajustement Alimentation cantine.
011-60623 (421)	-10 000 €	Réajustement Alimentation ALSH.
011-60631 (01)	-4 000 €	Réajustement Produits d'entretien.
011-60632 (820)	-5 000 €	Réajustement Vêtements de travail Voirie.
011-6135 (12)	-15 000 €	Réajustement locations mobilières.
011-615221 (01)	-25 000 €	Réajustement Bâtiments publics.
011-615232 (01)	-6 000 €	Réajustement Réseaux.
011-6156 (020)	-10 000 €	Réajustement Travaux bâtiments publics
011-6232(024)	-2 366 €	Réajustement Fêtes et cérémonies.
023 (01)	+100 000 €	Virement à la Section d'investissement
<b>TOTAL</b>	<b>-17 366 €</b>	

<u>Fonctionnement</u>	<u>Recettes</u>	<u>Commentaires</u>
002 (01)	-102 500 €	Affectation totale du résultat de fonctionnement.
70-70311 (026)	+1 500 €	Concession cimetière
70-70323 (01)	+18 159 €	Recettes supplémentaires occupation domaine public
70-70632 (421)	+5 895 €	Recettes supplémentaires ALSH.
70-7067 (251)	+13 494 €	Recettes supplémentaires Cantine.
74-74718(211)	+5 027 €	Remboursements sur Contrats d'insertion Ecole maternelle.
74-74718 (212)	+2 600 €	Remboursements sur Contrats d'insertion Ecole laïc.
74-74718(251)	+4 670 €	Remboursements sur Contrats d'insertion Cantine.
74-74718(823)	+727 €	Remboursements sur Contrats d'insertion Espaces verts.
74-7472(321)	+2 562 €	Subventions bibliothèques pour logiciel.
74-7472 (422)	+5 500 €	Reliquat subvention CEL.
77-7788 (020)	+25 000 €	Remboursement assurances suite sinistre Centre supervision.
<b>TOTAL</b>	<b>-17 366 €</b>	

**Délibération du Conseil Municipal du : 14 décembre 2021 (SUITE)**

**MAIRIE**  
**DE PROPRIANO**

• **Section d'Investissement**

<b><u>Investissement</u></b>	<b><u>Dépenses</u></b>	<b><u>Commentaires</u></b>
21-2115 Op.222 (822)	+135 866 €	Valeur nette des immobilisations 21-les amortissements.
21-2128 Op.221 (831)	+1 449 €	Relevé topographique bassin d'écrêtement.
21-2128 Op.222 (822)	+27 531 €	Valeur nette des immobilisations 21-les amortissements.
21-21318 Op.208 (8)	+22 220 €	Réparation hangar municipal suite incendie
21-21318 Op.222 (822)	+345 546 €	Valeur nette des immobilisations 21-les amortissements.
21-2135 Op.202 (72)	-32 435 €	Climatisation de l'Eglise.
21-2135 Op.222 (822)	+2 727 669 €	Valeur nette des immobilisations 21-les amortissements.
21-2138 Op.104 (412)	+3 835 €	Rénovation électricité buvette stade.
21-2151 Op.222 (822)	+380 117 €	Valeur nette des immobilisations 21-les amortissements.
21-2158 Op.141 (313)	-22 195 €	Réajustement son théâtre.
23-2312 Op.104 (412)	-150 915 €	Réajustement pelouse synthétique (réinscription prévue au BP2022).
23-2312 Op.192 (026)	-4 000 €	Réajustement travaux voirie du cimetière.
<b>TOTAL</b>	<b>+3 434 688 €</b>	

<b><u>Investissement</u></b>	<b><u>Recettes</u></b>	<b><u>Commentaires</u></b>
021 OPFI (01)	+100 000 €	Virement de la Section de Fonctionnement
10-1068 OPFI (01)	+102 500 €	Affectation du résultat de fonctionnement
13-1311 Op.222 (822)	+22 100 €	Subventions perçues Etat 13- Transfert de la part de subv. réintégrée 139
13-1312 Op.222 (822)	+31 681 €	Subventions perçues Région 13- Transfert de la part de subv. réintégrée 139
13-1313 Op.222 (822)	+7 704 €	Subventions perçues Département 13- Transfert de la part de subv. réintégrée 139
13-1321 Op.184 (212)	+36 750 €	Subvention Etat Socle numérique.
16-1641 Op.222 (822)	+3 133 953 €	Transfert emprunt travaux terrestres port
<b>TOTAL</b>	<b>+3 434 688 €</b>	

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :**

- **ADOpte** la décision modificative N°2 au Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2021 telle que figurant dans le tableau ci-dessus.

**La présente délibération est adoptée par 24 voix Pour, 0 voix Contre.**

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS  
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

**Fait à PROPRIANO, le 14 décembre 2021**  
**Le Maire**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20211214-2021-075-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2021



**Paul-Marie BARTOLO**



**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO**

Séance du 14 décembre 2021

L'an Deux Mille Vingt et Un et le Quatorze Décembre à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 8 décembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul Marie BARTOLI.

**OBJET : Décision modificative n°2 au Budget Primitif du Port de Plaisance pour l'exercice 2021.**

**PRESENTS :** Paul-Marie BARTOLI, Anthony BRESSY, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Michel COLONNA, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Jacqueline GIANNETTI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, Margaux ROBINET-MONDOLONI, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER.

**PROCURATIONS :** Virgile CAVALLI à François-Joseph SCANAVINO, Marie-Jeanne DIGIACOMO à Colette ISTRIA, Santa DUVAL à Elisabeth TABERNER, Myriam PUTHOD-HONORE à Ghislaine ETTORI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

**ABSENTS :** Dominique CARLOTTI, Vannina LARI, Jean-Pierre LUCIANI.

Madame Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à 3, L.2312-1 à 4 et L.2313-1 et suivants,

Vu la délibération en date du 9 avril 2021 adoptant le Budget annexe du port de plaisance pour l'exercice 2021,

Vu la décision modificative n°1 au budget annexe du port de plaisance en date du 21 octobre 2021,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables à l'activité de la Commune, Considérant que ces opérations n'avaient pu être intégrées dans le Budget Primitif,

Après avis de la commission des Finances,

• **Section d'exploitation**

<u>Exploitation</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Commentaires</u>
042-675	+3 616 729 €	Valeurs nettes des immobilisations 21-les amortissements.
<b>TOTAL</b>	<b>+ 3 616 729 €</b>	

<u>Exploitation</u>	<u>Recettes</u>	<u>Commentaires</u>
77-775	+3 616 729 €	Valeurs nettes des immobilisations 21-les amortissements.
<b>TOTAL</b>	<b>+3 616 729 €</b>	

• **Section d'Investissement**

<u>Investissement</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Commentaires</u>
13-1311 OPFI	+22 100 €	Subventions perçues Etat 13- Transfert de la part de subv. réintégré 139.
13-1312 OPFI	+31 681 €	Subventions perçues Région 13- Transfert de la part de subv. réintégré 139.
13-1313 OPFI	+7 704 €	Subventions perçues Département 13- Transfert de la part de subv. réintégré 139.
16-1641 OPFI	+3 133 953 €	Transfert emprunt travaux terrestres port.
21-2151 Op.405	+421 291 €	Travaux terrestres port.
<b>TOTAL</b>	<b>+3 616 729 €</b>	

**Délibération du Conseil Municipal du : 14 décembre 2021 (SUITE)**

**MAIRIE**

**DE PROPRIANO**

<b><u>Investissement</u></b>	<b><u>Recettes</u></b>	<b><u>Commentaires</u></b>
040-2125 OPFI	+135 866 €	Valeurs nettes des immobilisations 21-les amortissements.
040-2128 OPFI	+27 531 €	Valeurs nettes des immobilisations 21-les amortissements.
040-2131 OPFI	+345 546 €	Valeurs nettes des immobilisations 21-les amortissements.
040-2135 OPFI	+2 727 669 €	Valeurs nettes des immobilisations 21-les amortissements.
040-2151 OPFI	+380 117 €	Valeurs nettes des immobilisations 21-les amortissements.
<b>TOTAL</b>	<b>+3 616 729 €</b>	

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :**

- **ADOPTÉ** la décision modificative N°2 au Budget annexe du port de plaisance pour l'exercice 2021 telle que figurant dans le tableau ci-dessus.

**La présente délibération est adoptée par 24 voix Pour, 0 voix Contre.**

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS  
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20211214-2021-076-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2021

**Fait à PROPRIANO, le 14 décembre 2021  
Le Maire**



**Paul-Marie BARTOLI**



**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO**  
Séance du 14 décembre 2021

L'an Deux Mille Vingt et Un et le Quatorze Décembre à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 8 décembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

**OBJET** : Affectation du résultat de fonctionnement du budget de la ville pour l'exercice 2020-N°2.

**PRESENTS** : Paul-Marie BARTOLI, Anthony BRESSY, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Michel COLONNA, Ghislain ETTORI, Alain FAGGIANI, Jacqueline GIANNETTI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, Margaux ROBINET-MONDOLONI, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER.

**PROCURATIONS** : Virgile CAVALLI à François-Joseph SCANAVINO, Marie-Jeanne DIGIACOMO à Colette ISTRIA, Santa DUVAL à Elisabeth TABERNER, Myriam PUTHOD-HONORE à Ghislain ETTORI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

**ABSENTS** : Dominique CARLOTTI, Vannina LARI, Jean-Pierre LUCIANI.

Madame Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 avril 2021 affectant le résultat de fonctionnement du budget ville pour l'exercice 2020 ;

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier l'affectation du résultat de fonctionnement du budget de la ville pour l'exercice 2020 comme suit :

<b><u>POUR MEMOIRE</u></b>	
<b><u>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020</u></b>	
A) – Résultat de l'exercice 2020 :	+1 269 390,31
B) – Résultats antérieurs reportés (Exercice 2019) (Résultat de clôture 2019-Affectation résultat 2020)	+29 000,91
C) – Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire :	0,00
D) – Résultat à affecter (A + B+ C)	+1 298 391,22
E) – Solde d'exécution d'investissement 2020 (résultat de clôture 2020) *D 001 (besoin de financement) *R 001 (excédent de financement)	+472 002,91
F) –Solde des restes à réaliser d'investissement 2020: * Besoin de financement * Excédent de financement	-1 075 552,00
G) – Besoin de Financement (E + F)	-603 549,09
<b>DECISION D'AFFECTION</b> (pour le montant du résultat à affecter en D) (ci-dessus)	
1- Affectation en réserves R 1068 en investissement au minimum couverture du besoin de financement F	+1 298 391,22
2- Report De fonctionnement R 002	0

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- DECIDE d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement à la section d'investissement.

La présente délibération est adoptée par 24 voix Pour, 0 Voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20211214-2021-077B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 15/12/2021

Fait à Propriano, le 14 décembre 2021

Le Maire



Paul-Marie BARTOLI



**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO**  
Séance du 14 décembre 2021

L'an Deux Mille Vingt et Un et le Quatorze Décembre à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 8 décembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

**OBJET** : Projet d'extension de la crèche – Plan de Financement.

**PRESENTS** : Paul-Marie BARTOLI, Anthony BRESSY, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Michel COLONNA, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Jacqueline GIANNETTI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, Margaux ROBINET-MONDOLONI, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER.

**PROCURATIONS** : Virgile CAVALLI à François-Joseph SCANAVINO, Marie-Jeanne DIGIACOMO à Colette ISTRIA, Santa DUVAL à Elisabeth TABERNER, Myriam PUTHOD-HONORE à Ghislaine ETTORI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

**ABSENTS** : Dominique CARLOTTI, Vannina LARI, Jean-Pierre LUCIANI.

Madame Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2122-21.

Le Maire expose au Conseil Municipal que « la Crèche du Valinco » peut accueillir actuellement 45 enfants âgés de 10 semaines à 3 ans non révolus.

Vu le nombre croissant de demandes, 15 places supplémentaires sont nécessaires.

C'est la raison pour laquelle, il est souhaitable que la Commune réalise une extension au bâtiment existant.

Le Maire indique que les différents partenaires de la Commune, notamment la CAF mais également les services compétents de la Collectivité de Corse ont émis un avis favorable à ce projet.

Le projet d'extension de la crèche a été estimé par le maître d'œuvre à 574 971 € H.T.

Le Maire indique que les dépenses prévisionnelles relatives à cette opération se décomposent comme suit :

Travaux	514 091 €
Honoraires de Maîtrise d'Oeuvre	54 880 €
Missions complémentaires	6 000 €
<b>Total H.T</b>	<b>574 971 €</b>

Le plan de financement proposé est le suivant :

Collectivité de Corse (Dotation Quinquennale 2022)	12.87%.....74 000 €
Caisse d'Allocations Familiales	56.09%.....322 500 €
Part Communale	31.04%.....178 471 €
<b>TOTAL</b>	<b>574 971 € HT</b>

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le projet d'extension de la crèche.
- **VOTE** le plan de financement.
- **CHARGE** le Maire à demander les subventions correspondantes.

**La présente délibération est adoptée par 24 voix Pour, 0 voix Contre.**

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS**  
**ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20211214-2021-078-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2021

Fait à Propriano, le 14 décembre 2021

Le Maire


Paul-Marie BARTOLI



**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO**

Séance du 14 décembre 2021

L'an Deux Mille Vingt et Un et le Quatorze Décembre à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 8 décembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

**OBJET : Projet d'aménagement d'une partie du centre d'hébergement St Joseph afin d'installer l'A.L.S.H-Plan de Financement.**

**PRESENTS :** Paul-Marie BARTOLI, Anthony BRESSY, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Michel COLONNA, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Jacqueline GIANNETTI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, Margaux ROBINET-MONDOLONI, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER.

**PROCURATIONS :** Virgile CAVALLI à François-Joseph SCANAVINO, Marie-Jeanne DIGIACOMO à Colette ISTRIA, Santa DUVAL à Elisabeth TABERNER, Myriam PUTHOD-HONORE à Ghislaine ETTORI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

**ABSENTS :** Dominique CARLOTTI, Vannina LARI, Jean-Pierre LUCIANI.

Madame Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21.

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H) est situé dans l'enceinte de l'école et ce, même pendant les vacances scolaires, ce qui n'est pas recommandé pour les enfants fréquentant la structure (A.L.S.H) qu'ils identifient à l'école.

Il serait donc opportun de créer une structure dédiée à ce service.

Il indique que les différents partenaires de la Commune notamment la CAF mais également les services compétents de la Collectivité de Corse ont émis un avis favorable à ce projet.

Le projet de délocalisation de l'A.L.S.H au centre d'hébergement St Joseph a été validé en raison de la proximité avec les équipements sportifs et culturels et également du fait que la Commune ne possède pas d'autre foncier disponible et adéquat.

Le projet de délocalisation de l'ALSH a été estimé par le maître d'œuvre à 634 055 € H.T.

Le Maire indique que les dépenses prévisionnelles relatives à cette opération se décomposent comme suit :

Travaux	577 055 €
Honoraires de Maîtrise d'Oeuvre	57 000 €
<b>Total H.T</b>	<b>634 055 €</b>

Le plan de financement proposé est le suivant :

Collectivité de Corse (Dotation Quinquennale 2022)	26.12%.....165 600 €
Caisse d'Allocations Familiales	47.31%.....300 000 €
Part Communale	26.57%.....168 455 €
<b>TOTAL</b>	<b>634 055 € HT</b>

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet d'aménagement d'une partie du centre d'hébergement St Joseph afin d'installer l'A.L.S.H.
- **VOTE** le plan de financement.
- **CHARGE** le Maire à demander les subventions correspondantes.

La présente délibération est adoptée par 24 voix Pour, 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20211214-2021-079-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2021

Fait à Propriano, le 14 décembre 2021

Le Maire

Paul-Marie BARTOLI





**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO**  
Séance du 14 décembre 2021

L'an Deux Mille Vingt et Un et le Quatorze Décembre à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 8 décembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

**OBJET : Projet de réfection des VRD de la partie Est du Quartier de la Plaine– Plan de Financement N°2.**

**PRESENTS :** Paul-Marie BARTOLI, Anthony BRESSY, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Michel COLONNA, Ghislain ETTORI, Alain FAGGIANI, Jacqueline GIANNETTI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, Margaux ROBINET-MONDOLONI, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER.

**PROCURATIONS :** Virgile CAVALLI à François-Joseph SCANAVINO, Marie-Jeanne DIGIACOMO à Colette ISTRIA, Santa DUVAL à Elisabeth TABERNER, Myriam PUTHOD-HONORE à Ghislaine ETTORI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

**ABSENTS :** Dominique CARLOTTI, Vannina LARI, Jean-Pierre LUCIANI.

Madame Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21.

Vu la délibération en date du 19 mars 2021 relative à ce projet.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet de réfection des VRD de la partie Est du Quartier de la Plaine s'inscrit dans la continuité de l'opération « Aménagement du Quartier de la Plaine ».

Les objectifs de cette opération sont multiples :

- Réaménager les voies de circulation avec une nouvelle structure de chaussée et un nouveau revêtement de voirie adapté ;
- Réaménager les trottoirs existants et réaliser les manquants afin de permettre aux piétons de circuler en sécurité ;
- Créer un réseau d'évacuation des eaux pluviales pour pérenniser les nouveaux revêtements et éviter les inondations ;
- Compléter le réseau d'éclairage public afin de renforcer le sentiment de sécurité des riverains ;
- Améliorer le cadre de vie des administrés.

Le Maire indique que les dépenses prévisionnelles initiales, relatives à cette opération ont dues être revues à la hausse en raison de l'augmentation du cout des matières premières et des adaptations proposées par le maître d'œuvre, se décomposent désormais comme suit :

Travaux	587 190.00 €
Honoraires de Maîtrise d'Oeuvre	38 167.35 €
Missions complémentaires	13 000.00 €
Aléas et imprévus	51 642.65 €
<b>Total H.T</b>	<b>690 000 €</b>

Le nouveau plan de financement proposé est le suivant :

Collectivité de Corse (Dotation Quinquennale 2021)	30.14%.....207 886 €
Etat	34.93%.....241 057 €
Part Communale	34.93%.....241 057 €
<b>TOTAL</b>	<b>690 000 € HT</b>

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le projet de réfection des VRD de la partie Est du Quartier de la Plaine.
- **VOTE** le plan de financement.
- **CHARGE** le Maire à demander les subventions correspondantes.

**La présente délibération est adoptée par 24 voix Pour, 0 voix Contre.**

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS**  
**ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Fait à Propriano, le 14 décembre 2021

**Le Maire**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20211214-2021-080-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 15/12/2021

**Paul-Marie BARTOLI**





**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO**

Séance du 14 décembre 2021

L'an Deux Mille Vingt et Un et le Quatorze Décembre à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 8 décembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

**OBJET** : Projet de création d'un bassin d'écroulement en amont du Quartier de la Plaine- Plan de Financement n°2.

**PRESENTS** : Paul-Marie BARTOLI, Anthony BRESSY, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Michel COLONNA, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Jacqueline GIANNETTI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, Margaux ROBINET-MONDOLONI, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER.

**PROCURATIONS** : Virgile CAVALLI à François-Joseph SCANAVINO, Marie-Jeanne DIGIACOMO à Colette ISTRIA, Santa DUVAL à Elisabeth TABERNER, Myriam PUTHOD-HONORE à Ghislaine ETTORI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

**ABSENTS** : Dominique CARLOTTI, Vannina LARI, Jean-Pierre LUCIANI.

Madame Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21,

Vu la délibération en date du 21 octobre 2021 relative à ce projet

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Propriano intervient sur l'ensemble de son territoire pour réaliser des aménagements améliorant la gestion des eaux pluviales. Dans le secteur amont au quartier de La Plaine des parcelles construites sont régulièrement inondées. Ces désordres avaient notamment été rapportés et caractérisés lors du Schéma Directeur d'Assainissement Pluvial de 2005. Le programme de travaux du schéma directeur prévoyait la mise en place d'un bassin de rétention sur la parcelle Section AH N° 26 afin d'écrouter les crues qui inondent les parcelles.

Cependant lors des reconnaissances de terrain effectuées dans le cadre de l'actualisation du zonage pluvial de la commune de Propriano en 2017 il a été évalué que l'aménagement, tel qu'il a été proposé au schéma directeur de 2005, présente de lourdes contraintes techniques et réglementaires (fossé encaissé, habitations très proches, hauteurs de digue importante afin de viser le volume de stockage objectif, ...). Ainsi, un site plus favorable à l'implantation d'un bassin d'écroulement a été identifié sur les parcelles Section AH N° 61 et 62.

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'objectif de cette opération est de réduire la fréquence et l'importance des inondations des parcelles situées en contrebas de la Rue Casanova d'Aracciani.

Pour ce faire, il a fallu vérifier la faisabilité et le bénéfice hydraulique de la création d'un bassin d'écroulement sur ce nouveau site. Cette étude a été confiée à CEREG et a permis de définir le dimensionnement approprié en fonction des contraintes en présences.

Le rapport de CEREG propose de mettre en place d'un dispositif d'écroulement afin de réduire les débits à évacuer vers l'aval à la hauteur de la capacité du réseau existant (canalisation Ø800 mm).

La modélisation hydraulique prédit un écroulement des crues, sans utilisation de la surverse de sécurité, jusqu'à des évènements d'occurrence décennale, quel que soit la durée intense de la pluie simulée.

Pour les pluies d'occurrence plus rare que la pluie décennale, les débits déversés vers l'aval en situation projet seront inférieurs à ceux en situation existante. De plus, les écoulements seront dirigés vers la voirie afin que les eaux s'évacuent vers l'aval sans s'écouler au travers des parcelles bâtis.

Le Maire indique que les dépenses prévisionnelles initiales, relatives à cette opération ont dû être revues à la hausse en raison de l'augmentation du cout des matières premières et des adaptations proposées par le maître d'œuvre, se décomposent désormais comme suit :

Travaux	447 545 €
Honoraires de Maîtrise d'Oeuvre	35 000 €
Missions complémentaires	55 000 €
Aléas et imprévus	22 455 €
<b>Total H.T</b>	<b>560 000 €</b>

Considérant que la Commune est couverte par un plan de prévention des risques naturels à travers le P.P.R.I, le nouveau plan de financement proposé est le suivant :

Collectivité de Corse (Dotation Quinquennale 2021)	41.07%.....230 000 €
Etat	33.93%.....190 000 €
Part Communale	25%.....140 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>560 000 € HT</b>

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet de création d'un bassin d'écroulement en amont du Quartier de la Plaine.
- **VOTE** le plan de financement n°2.
- **CHARGE** le Maire à demander les subventions correspondantes.

La présente délibération est adoptée par 24 voix Pour, 0 voix Contre.

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS**  
**ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20211214-2021-081-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2021

Fait à Propriano, le 14 décembre 2021

Le Maire

Paul-Marie BARTOLI





**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO**  
Séance du 14 décembre 2021

L'an Deux Mille Vingt et Un et le Quatorze Décembre à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 8 décembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

**OBJET** : Déclaration de politique environnementale du Port de Plaisance pour 2020 : Diagnostic pour l'obtention de la certification « Ports Propres » - Plan de financement n°2.

**PRESENTS** : Paul-Marie BARTOLI, Anthony BRESSY, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Michel COLONNA, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Jacqueline GIANNETTI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, Margaux ROBINET-MONDOLONI, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER.

**PROCURATIONS** : Virgile CAVALLI à François-Joseph SCANAVINO, Marie-Jeanne DIGIACOMO à Colette ISTRIA, Santa DUVAL à Elisabeth TABERNER, Myriam PUTHOD-HONORE à Ghislaine ETTORI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

**ABSENTS** : Dominique CARLOTTI, Vannina LARI, Jean-Pierre LUCIANI.

Madame Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 juin 2019 relative à la déclaration de politique environnementale du Port de Plaisance pour 2020 : Diagnostic pour l'obtention de la certification « Ports Propres » ;

Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des activités liées au port de plaisance, qu'il serait opportun d'engager une démarche d'obtention de la certification européenne « Ports Propres ». Cette certification validera une stratégie d'excellence environnementale dans le domaine portuaire.

Le Maire indique au Conseil Municipal que la première étape de l'obtention de cette certification est l'établissement d'un diagnostic environnemental permettant de déterminer des préconisations et de valider un plan d'action. Celui-ci a été estimé à 16 000 € HT.

Le Maire expose qu'il convient de modifier le plan de financement prévu par la délibération précitée du 28 juin 2019 et de solliciter la Direction de la Mer et du Littoral de Corse au lieu de l'Office de l'Environnement de la Corse.

Le plan de financement proposé pour ce diagnostic est le suivant :

- Direction de la Mer et du Littoral de Corse.....80% .....12 800 € HT.
- Commune .....20% .....3 200 € HT.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la démarche d'obtention de la certification européenne « Ports Propres ».
- **AUTORISE** le Maire à lancer une consultation afin de choisir un bureau d'études qui établira un diagnostic environnemental.
- **APPROUVE** le nouveau plan de financement du diagnostic proposé.
- **CHARGE** le Maire à solliciter les financements correspondants.

La présente délibération est adoptée par 24 voix Pour, 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Fait à Propriano, le 14 décembre 2021

Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20211214-2021-082-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2021



Paul-Marie BARTOLI





**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO**  
Séance du 14 décembre 2021

L'an Deux Mille Vingt et Un et le Quatorze Décembre à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 8 décembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

**OBJET** : Projet d'extension et de rénovation de l'éclairage public communal du quartier Bartaccia et du parking de la plage Scoglio Longo – Plan de financement.

**PRESENTS** : Paul-Marie BARTOLI, Anthony BRESSY, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Michel COLONNA, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Jacqueline GIANNETTI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, Margaux ROBINET-MONDOLONI, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER.

**PROCURATIONS** : Virgile CAVALLI à François-Joseph SCANAVINO, Marie-Jeanne DIGIACOMO à Colette ISTRIA, Santa DUVAL à Elisabeth TABERNER, Myriam PUTHOD-HONORE à Ghislaine ETTORI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

**ABSENTS** : Dominique CARLOTTI, Vannina LARI, Jean-Pierre LUCIANI.

Madame Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Vu la Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 mars 2018 relative à la rénovation de l'éclairage public communal (Tranche n°1) ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 31 juillet 2020 relative à la rénovation de l'éclairage public communal (Tranche n°2) ;

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'éclairage public a été rénové sur l'Avenue Napoléon, la rue des Pêcheurs et la rue Pandolfi, le Quai l'Herminier (Tranche 1) et sera rénové en 2022 sur le Port de Plaisance (Tranche 2).

Le Maire souhaite étendre l'éclairage public dans le secteur du quartier Bartaccia et du parking de la plage Scoglio Longo (Tranche 3). Ce projet a été estimé à 100 800 € H.T (Travaux, études et aléas) et se décompose comme suit :

Travaux	90 000 €
Honoraires de Maîtrise d'Oeuvre	6 300 €
Aléas et imprévus	4 500 €
<b>Total H.T</b>	<b>100 800 €</b>

Le Maire propose donc le plan de financement suivant :

- Collectivité de Corse (Dotation Quinquennale 2022).....50%..... 50 400 €
- Commune.....50%.....50 400 €

**100 800 € H.T**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le projet d'extension et de rénovation de l'éclairage public tranche N° 3.
- **VOTE** le plan de financement.
- **CHARGE** le Maire à demander la subvention correspondante.

**La présente délibération est adoptée par 24 voix Pour, 0 voix Contre.**

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS**  
**ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Fait à Propriano, le 14 décembre 2021

**Le Maire**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20211214-2021-083-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2021



**Paul-Marie BARTOLI**



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE

Séance du 14 décembre 2021

L'an Deux Mille Vingt et Un et le Quatorze Décembre à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 8 décembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

**OBJET** : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un marché couvert et d'un boulodrome n°2.

**PRESENTS** : Paul-Marie BARTOLI, Anthony BRESSY, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Michel COLONNA, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Jacqueline GIANNETTI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, Margaux ROBINET-MONDOLONI, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER.  
**PROCURATIONS** : Virgile CAVALLI à François-Joseph SCANAVINO, Marie-Jeanne DIGIACOMO à Colette ISTRIA, Santa DUVAL à Elisabeth TABERNER, Myriam PUTHOD-HONORE à Ghislaine ETTORI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

**ABSENTS** : Dominique CARLOTTI, Vannina LARI, Jean-Pierre LUCIANI.

Madame Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 avril 2018, relative à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un marché couvert et d'un boulodrome,

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la modification du projet, le contrôle de légalité a demandé de relancer une consultation pour les missions de maîtrise d'œuvre après l'Avant-Projet définitif (PRO-ACT-VISA-DET-AOR et OPC).

Une seule offre a été déposée sur la plateforme dématérialisée des Marchés publics.

Après l'analyse de la candidature et de l'offre, la proposition du groupement Christophe BIZOUX, Architecte – SINETIC- Corse perspectives – SB Ingénierie a été retenue pour un montant de 61 000 € HT soit 73 900 € TTC.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** le Maire à signer le nouveau marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un marché couvert et d'un boulodrome.
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif de la Ville pour l'exercice 2021 à l'article 2313 de l'opération 187.

**La présente délibération est adoptée par 24 voix Pour, 0 voix Contre.**

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Fait à Propriano, le 14 décembre 2021


**Le Maire**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20211214-2021-084-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 15/12/2021



**Paul-Marie BARTOLI**





**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO**  
Séance du 14 décembre 2021

L'an Deux Mille Vingt et Un et le Quatorze Décembre à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 8 décembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

**OBJET** : Attribution des marchés de travaux pour la réalisation d'un marché couvert.

**PRESENTS** : Paul-Marie BARTOLI, Anthony BRESSY, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Michel COLONNA, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Jacqueline GIANNETTI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, Margaux ROBINET-MONDOLONI, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER.

**PROCURATIONS** : Virgile CAVALLI à François-Joseph SCANAVINO, Marie-Jeanne DIGIACOMO à Colette ISTRIA, Santa DUVAL à Elisabeth TABERNER, Myriam PUTHOD-HONORE à Ghislaine ETTORI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

**ABSENTS** : Dominique CARLOTTI, Vannina LARI, Jean-Pierre LUCIANI.

Madame Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 7 mai 2021, approuvant le projet global relatif aux opérations : Boulodrome, marché couvert et gare routière,

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée le 14 juin 2021 pour la réalisation d'un marché couvert.

Les offres ont été déposées sur la plateforme dématérialisée.

Après l'analyse des candidatures et des offres, les propositions suivantes ont été retenues :

Désignation du lot	Candidat retenu	Montant de l'offre H.T
Lot n°1 : Terrassements – Gros-Œuvre – Etanchéité -VRD	SARL CDTP – Quartier Quatrina – 20110 PROPRIANO	181 076.34 €
Lot n°2 : Charpente métallique-Couverture - Serrurerie	SARL BASTIA CHARPENTE ARMATURES – Strada Vecchia – 20290 BORGIO	137 000.00 €
Lot n°3 : Menuiseries extérieures – Menuiseries intérieures	SARL CDTP – Quartier Quatrina – 20110 PROPRIANO	6 944.00 €
Lot n°4 : Plâtrerie - Peinture	SARL CDTP – Quartier Quatrina – 20110 PROPRIANO	3 487.31 €
Lot n°5 : Plomberie - Ventilation	SARL CDTP – Quartier Quatrina – 20110 PROPRIANO	20 746.00 €
Lot n°6 : Electricité – Courants faibles	SCAE – Les jardins de Bodiccione – Bâtiment C Boulevard Louis Campi – 20090 AJACCIO	20 158.34 €
TOTAL H.T		369 411.99 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- AUTORISE le Maire à signer les marchés de travaux pour la réalisation d'un marché couvert.
- DIT que les crédits sont prévus au budget primitif de la Ville pour l'exercice 2021 à l'article 2313 de l'opération 187.

La présente délibération est adoptée par 24 voix Pour, 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Fait à Propriano, le 14 décembre 2021

Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20211214-2021-085-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2021

Paul-Marie BARTOLI





**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO**  
Séance du 14 décembre 2021

L'an Deux Mille Vingt et Un et le Quatorze Décembre à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 8 décembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

**OBJET** : Attribution des marchés de travaux pour la réalisation d'un boudrome.

**PRESENTS** : Paul-Marie BARTOLI, Anthony BRESSY, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Michel COLONNA, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Jacqueline GIANNETTI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, Margaux ROBINET-MONDOLONI, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER.

**PROCURATIONS** : Virgile CAVALLI à François-Joseph SCANAVINO, Marie-Jeanne DIGIACOMO à Colette ISTRIA, Santa DUVAL à Elisabeth TABERNER, Myriam PUTHOD-HONORE à Ghislaine ETTORI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

**ABSENTS** : Dominique CARLOTTI, Vannina LARI, Jean-Pierre LUCIANI.

Madame Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 7 mai 2021, approuvant le projet global relatif aux opérations : Boudrome, marché couvert et gare routière,

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée le 14 juin 2021 pour la réalisation d'un boudrome.

Les offres ont été déposées sur la plateforme dématérialisée.

Après l'analyse des candidatures et des offres, les propositions suivantes ont été retenues :

Désignation du lot	Candidat retenu	Montant de l'offre H.T
Lot n°1 : Terrassements – Gros-Œuvre – Etanchéité -VRD	SARL CDTP – Quartier Quatrina – 20110 PROPRIANO	193 509.89 €
Lot n°2 : Charpente métallique-Couverture - Serrurerie	SARL BASTIA CHARPENTE ARMATURES – Strada Vecchia – 20290 BORGIO	318 000.00 €
Lot n°3 : Menuiseries extérieures – Menuiseries intérieures	SARL CDTP – Quartier Quatrina – 20110 PROPRIANO	8 928.87 €
Lot n°4 : Plâtrerie - Peinture	SARL CDTP – Quartier Quatrina – 20110 PROPRIANO	4 796.24 €
Lot n°5 : Plomberie - Ventilation	SARL CDTP – Quartier Quatrina – 20110 PROPRIANO	6 946.00 €
Lot n°6 : Electricité – Courants faibles	SCAE – Les jardins de Bodiccione – Bâtiment C Boulevard Louis Campi – 20090 AJACCIO	51 370.80 €
<b>TOTAL H.T</b>		<b>583 551.80 €</b>

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire à signer les marchés de travaux pour la réalisation d'un boudrome.
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif de la Ville pour l'exercice 2021 à l'article 2313 de l'opération 187.

La présente délibération est adoptée par **24 voix Pour, 0 voix Contre**.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20211214-2021-086-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 15/12/2021

Fait à Propriano, le 14 décembre 2021

Le Maire

Paul-Marie BARTOLI





**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO**  
Séance du 14 décembre 2021

L'an Deux Mille Vingt et Un et le Quatorze Décembre à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 8 décembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

**OBJET** : Attribution des marchés de travaux pour la création d'une gare routière.

**PRESENTS** : Paul-Marie BARTOLI, Anthony BRESSY, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Michel COLONNA, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Jacqueline GIANNETTI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, Margaux ROBINET-MONDOLONI, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER.

**PROCURATIONS** : Virgile CAVALLI à François-Joseph SCANAVINO, Marie-Jeanne DIGIACOMO à Colette ISTRIA, Santa DUVAL à Elisabeth TABERNER, Myriam PUTHOD-HONORE à Ghislaine ETTORI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

**ABSENTS** : Dominique CARLOTTI, Vannina LARI, Jean-Pierre LUCIANI.

Madame Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 7 mai 2021, approuvant le projet global relatif aux opérations : Boudrome, marché couvert et gare routière,

Le Maire indique au Conseil Municipal que des consultations ont été lancées les 9 juin et 29 septembre 2021 pour la création d'une gare routière.

Les offres ont été déposées sur la plateforme dématérialisée.

Après l'analyse des candidatures et des offres, les propositions suivantes ont été retenues :

Désignation du lot	Candidat retenu	Montant de l'offre H.T
Lot n°1 : Terrassements – VRD- Gros Œuvre.	SARL CDTP – Quartier Quatrina – 20110 PROPRIANO	54 964.87 €
Lot n°2 : Structure acier et Couverture	SARL BASTIA CHARPENTE ARMATURES – Strada Vecchia – 20290 BORGIO	67 552.50 €
Lot n°3 : Signalétique-Mobilier	SARL SESCO – Lieu-dit Suaralta – Route de Valle di Mezzana – 20167 SARROLA CARCOPINA	13 000.00 €
Lot n°4 : Cloison-Placo-Menuiseries intérieures-Peinturage	SARL CASA-TECH CONSTRUCTIONS- Les Cannes – Lieu-dit Gieterre – 20113 OLMETO	17 714.35 €
Lot n°5 : Revêtements sols et murs	EIRL PEREIRA DA SILVA 41 Quartier St Joseph – 20110 PROPRIANO	11 282.60 €
Lot n°6 : Menuiseries extérieures	SARL MIROITERIE ALU SERVICE- ZI de Baléone – Lot Panchetta – 20167 SARROLA CARCOPINO	17 077.00 €
Lot n°7 : Plomberie-Sanitaires-VMC	VALINCO PLOMBERIE- 8 Rue Charles Tomasini – 20110 PROPRIANO	9 037.62 €
Lot n°8 : Electricité	SARL EGP – Chez EGA – Rue Nicolas Peraldi – Immeuble Pauline Bonaparte – 20090 AJACCIO	9 835.20 €
Lot n°9 : Enduits extérieurs	SARL CASA-TECH CONSTRUCTIONS- Les Cannes – Lieu-dit Gieterre – 20113 OLMETO	1 968.40 €
Lot n°10 : Bardage de façade	Lot infructueux- Nouvelle consultation en cours.	
<b>TOTAL H.T (sans le lot n°10)</b>		<b>202 432 54 €</b>

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- AUTORISE le Maire à signer les marchés de travaux pour la création d'une gare routière.
- DIT que les crédits sont prévus au budget primitif de la Ville pour l'exercice 2021 à l'article 2313 de l'opération 187.

La présente délibération est adoptée par 24 voix Pour, 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20211214-2021-087-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 15/12/2021

Fait à Propriano, le 14 décembre 2021

Le Maire

Paul-Marie BARTOLI



**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO**  
Séance du 14 décembre 2021

L'an Deux Mille Vingt et Un et le Quatorze Décembre à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 8 décembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

**OBJET** : Approbation du programme d'activités et du budget prévisionnel du Théâtre Municipal pour l'année 2022.

**PRESENTS** : Paul-Marie BARTOLI, Anthony BRESSY, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Michel COLONNA, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Jacqueline GIANNETTI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, Margaux ROBINET-MONDOLONI, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER.

**PROCURATIONS** : Virgile CAVALLI à François-Joseph SCANAVINO, Marie-Jeanne DIGIACOMO à Colette ISTRIA, Santa DUVAL à Elisabeth TABERNER, Myriam PUTHOD-HONORE à Ghislaine ETTORI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

**ABSENTS** : Dominique CARLOTTI, Vannina LARI, Jean-Pierre LUCIANI.

Madame Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Municipale compétente en date du 13 décembre 2021,

Le Maire expose au Conseil Municipal que le Théâtre de Propriano, dans le cadre de sa politique culturelle, a mis en place un programme d'activités articulé autour du soutien à la création et à la diffusion de spectacles vivants, l'accueil d'expositions et de conférences, une action culturelle riche qui se décompose comme suit :

**1- Créations – Coproductions – Résidences**

1.1- Apport en coproduction, après leur accueil en résidence, du nouveau spectacle du groupe de chants Corses ATTALLA.

1.2- Accueil en résidence de création du nouveau spectacle de Théâtre Point : »La chasse aux rats de Peter Turini «.

1.3-Commande publique avec résidence et coproduction croisées – Création Musicale – Concours régional-entre le Théâtre de Propriano, le Spaziu Culturale Natale Rochiccioli.

1.4-Résidence croisée entre le Théâtre de Propriano et le Spaziu Culturale Natale Rochiccioli de Cargèse.

**2- Diffusion**

**2.1- Le Théâtre**

œ « L'importance d'être constant » d'Oscar Wilde- Mise en scène d'Arnaud DENIS assisté d'Ariane ECHALLIER.

œ « Le loup est revenu » de Geoffroy de PENNART – Adaptation de Karine TABET et Mise en scène de Vincent CAIRE.

œ « La Machine de Turing » de Benoit SOLES.

œ « Les Misérables » d'Alexandre DUMAS – Adaptation de Jean-Paul SARTRE et Mise en scène d'Alain SACHS.

œ « Pinocchio, le conte musical » d'Ely GRIMALDI et d'Igor DE CHAILLE – Mise en scène de Guillaume BOUCHED.

œ « Une histoire d'amour » d'Alexis MICHALIK assisté d'Ysmahane YAQINI.

œ « Le petit garde rouge » - Textes et dessins : Chen Jiang Hong – Mise en scène François ORSONI.

**2.2- Les concerts**

œ « D'un Cantu à l'Altru », par Doria OUSSET.

œ « A u Ritimu di e Sperenze », par le groupe Voce è Ventu.

œ Le groupe « Attallà ».

œ Le groupe « I Ghjami d'Aghjalesi ».

œ Le groupe « A Pasqualina ».

œ « Nicolas Torracinta »

œ Le groupe « I Surghjenti ».

œ « Suarini », chants polyphoniques au féminin.

œ « A Filetta in concertu », par le groupe A Filetta.

œ « U catenacciu di Sartè », par Jean Paul Poletti et le Chœur d'hommes de Sartène.

œ « In Giru », par le groupe Tavagna.



**Délibération du Conseil Municipal du : 14 décembre 2021 (SUITE)**

**MAIRIE**

**DE PROPRIANO**

2.3- Les Ateliers de pratiques artistiques

« ATTELLI », en partenariat avec les associations, l'école de danse, l'Atelier du Mouvement et l'Atelier chorégraphique Prim'Arte et l'école de danse ESP Danse.

**Le programme de diffusion Spectacle Vivant du dernier trimestre 2021 est en cours d'élaboration.**

3- Expositions

☞ « Décor des corps - Jean HARIXCALDE ».

☞ « Salvaticu – Laurent Moreau ».

☞ « Le photographe pâtissier- Jean Victor Porro ».

**Le programme relatif à la présentation d'expositions lors du dernier trimestre 2021 est en cours d'élaboration.**

4- Action culturelle

4.1- Le service éducatif, permet un lien permanent entre les enseignants et le Théâtre et développe l'exploitation pédagogique des spectacles retenus.

4.2- L'Atelier d'expression corporelle en collaboration avec l'association l'Atelier du mouvement, l'école de danse ESP Danse et l'Atelier Chorégraphique Prim'Arte de la Ville de Sartène.

4.3- Les Ateliers liés aux expositions.

4.4- Des rencontres, pour faire découvrir très tôt toutes les formes du spectacle vivant.

4.5- Des parcours découvertes.

Le Maire indique au Conseil Municipal que le budget prévisionnel d'activités du Théâtre Municipal pour 2021 est le suivant :

<u>Mouvements réels</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Fonctionnement	554 823 €	554 823 €

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :**

- **ADOpte le prévisionnel d'activités du Théâtre Municipal pour 2022 et le budget afférent.**
- **AUTORISE le Maire à solliciter auprès de la Collectivité de Corse, la subvention correspondante.**
- **DIT que les recettes et les dépenses relatives au Théâtre Municipal seront prévues au Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2022.**

**La présente délibération est adoptée par 24 voix Pour, 0 voix Contre.**

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS  
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Fait à PROPRIANO, le 14 décembre 2021

Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20211214-2021-088-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2021



Paul-Marie BARTOLI



**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO**  
Séance du 14 décembre 2021

L'an Deux Mille Vingt et Un et le Quatorze Décembre à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 8 décembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

**OBJET** : Approbation du programme d'activités et du budget prévisionnel du Cinéma pour l'année 2022.

**PRESENTS** : Paul-Marie BARTOLI, Anthony BRESSY, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Michel COLONNA, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Jacqueline GIANNETTI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, Margaux ROBINET-MONDOLONI, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER.

**PROCURATIONS** : Virgile CAVALLI à François-Joseph SCANAVINO, Marie-Jeanne DIGIACOMO à Colette ISTRIA, Santa DUVAL à Elisabeth TABERNER, Myriam PUTHOD-HONORE à Ghislaine ETTORI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

**ABSENTS** : Dominique CARLOTTI, Vannina LARI, Jean-Pierre LUCIANI.

Madame Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Municipale compétente en date du 13 décembre 2021,

Le Maire expose au Conseil Municipal que le Théâtre de Propriano, dans le cadre de sa politique culturelle, a mis en place un programme d'activités cinématographiques qui se décompose comme suit :

### **1- Le Ciné-Club**

Cette opération a pour objectifs essentiels la diffusion :

- d'œuvres possédant d'incontestables qualités, mais n'ayant pas obtenu l'audience qu'elle méritait ;
- d'œuvres de Recherche et Découverte, c'est-à-dire ayant un caractère de recherche ou de nouveauté dans le domaine cinématographique ;
- d'œuvres reflétant la vie de pays dont la production cinématographique est assez peu diffusée;
- d'œuvres de reprise présentant un intérêt artistique ou historique, et notamment considérée comme des « classiques de l'écran » ;
- d'œuvres de courte durée, tendant à renouveler l'art cinématographique ;
- des œuvres récentes ayant concilié les exigences de la critique et la faveur du public et pouvant être considérées comme apportant une contribution notable à l'art cinématographique ;
- des œuvres cinématographiques d'amateurs présentant un caractère exceptionnel.

### **2- Les opérations « Ecoles et cinéma » et les diffusions spécifiques**

Permettra aux enfants des grandes sections maternelles et du cours moyens accompagnés de leur instituteur de voir trois à six films, choisis pour leur qualité et leur exemplarité dans le patrimoine photographique en collaboration avec le Ministère de l'Education Nationale.

De plus, des séances particulières sur certaines thématiques arrêtées d'un commun accord avec les enseignants continueront de faire l'objet d'une diffusion particulière.

### **3- Les opérations en langue Corse**

Opération Cinémascola, avant premières en collaboration avec l'Association Fiura Mossa, la Cinémathèque de Corse, ViaStella, le pôle tournage de la Collectivité de Corse ...

### **4- Institution dédiée au cinéma et aux images**

Des cycles thématiques, des événements tels sont toujours l'ambition du théâtre pour les années à venir.

### **5- Institution d'apprentissage du cinéma**

L'éducation à l'image en diversifiant l'offre de diffusion pour les scolaires notamment.



**Délibération du Conseil Municipal du : 14 décembre 2021 (SUITE)**

**MAIRIE**

**DE PROPRIANO**

**6- Séances pour les crèches**

Chaque mois, sous réserve d'un accord avec les crèches du territoire, le cinéma de Propriano proposera aux tout petits d'assister à une séance de cinéma avec une programmation spécifique et ce selon les orientations qui auront été arrêtées par les directeurs et/ou directrices des crèches concernées.

**7- Programmation pour les Centres de Loisirs**

Le Cinéma de Propriano proposera aux enfants fréquentant les centres de loisirs de voir les films sur grand écran lors de séances spécialement organisées pour eux.

Le Maire indique au Conseil Municipal que le budget prévisionnel d'activités du Cinéma pour 2022 est le suivant :

<b><u>Mouvements réels</u></b>	<b><u>Dépenses</u></b>	<b><u>Recettes</u></b>
Fonctionnement	47 141 €	47 141 €

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :**

- **ADOpte** le prévisionnel d'activités du Cinéma pour 2022 et le budget afférent.
- **AUTORISE** le Maire à solliciter auprès de la Collectivité de Corse, la subvention correspondante.
- **DIT** que les recettes et les dépenses relatives au Cinéma seront prévues au Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2022.

**La présente délibération est adoptée par 24 voix Pour, 0 voix Contre.**

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS  
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Fait à PROPRIANO, le 14 décembre 2021

**Le Maire**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20211214-2021-089-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2021



**Paul-Marie BARTOLI**



**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO**

Séance du 14 décembre 2021

L'an Deux Mille Vingt et Un et le Quatorze Décembre à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 8 décembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

**OBJET : Renouvellement du bail avec le groupement de Gendarmerie de la Corse du Sud.**

**PRESENTS :** Paul-Marie BARTOLI, Anthony BRESSY, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Michel COLONNA, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Jacqueline GIANNETTI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, Margaux ROBINET-MONDOLONI, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER.

**PROCURATIONS :** Virgile CAVALLI à François-Joseph SCANAVINO, Marie-Jeanne DIGIACOMO à Colette ISTRIA, Santa DUVAL à Elisabeth TABERNER, Myriam PUTHOD-HONORE à Ghislaine ETTORI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

**ABSENTS :** Dominique CARLOTTI, Vannina LARI, Jean-Pierre LUCIANI.

Madame Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2122-21 et L.2122-22,

Vu la demande de groupement de gendarmerie départementale de la Corse du Sud en date du 22 novembre 2021,

Le Maire expose au Conseil Municipal que le bail de la brigade de gendarmerie de Propriano, renouvelé le 1<sup>er</sup> juillet 2012 pour une durée de 9 ans, est arrivé à échéance.

Le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler le bail avec le groupement de la Gendarmerie de la Corse du Sud à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 pour se terminer le 30 juin 2030.

Le loyer annuel est fixé à 76 000 € et sera révisable tous les trois ans.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :**

- **ACCEPTE le renouvellement du bail de la Brigade de Gendarmerie.**
- **AUTORISE le Maire à signer le bail correspondant.**
- **DIT que les recettes seront prévues au Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2012 à l'article 752.**

**La présente délibération est adoptée par 24 voix Pour, 0 voix Contre.**

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS**  
**ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Fait à PROPRIANO, le 14 décembre 2021

**Le Maire**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20211214-2021-090-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2021

Paul-Marie BARTOLI





DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO  
Séance du 14 décembre 2021

L'an Deux Mille Vingt et Un et le Quatorze Décembre à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 8 décembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

**OBJET : Cession du bail à construction de la SCI MELA au profit de la SCI MALIS (Lot n°7).**

**PRESENTS :** Paul-Marie BARTOLI, Anthony BRESSY, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Michel COLONNA, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Jacqueline GIANNETTI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, Margaux ROBINET-MONDOLONI, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER.

**PROCURATIONS :** Virgile CAVALLI à François-Joseph SCANAVINO, Marie-Jeanne DIGIACOMO à Colette ISTRIA, Santa DUVAL à Elisabeth TABERNER, Myriam PUTHOD-HONORE à Ghislaine ETTORI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

**ABSENTS :** Dominique CARLOTTI, Vannina LARI, Jean-Pierre LUCIANI.

Madame Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L.1311-3 alinéa 1° et 2°,

Vu la demande de la SCI MELA en date du 9 novembre 2021,

Le Maire expose au Conseil Municipal que dans sa séance du 1<sup>er</sup> décembre 2017 par délibération 02A-212002497-20171207-2017-141-A1, la zone d'activités économique de Tralavettu existante a été mise à disposition de la Communauté de communes du Sartenais Valinco Taravo mais la Commune a cependant conservé la maîtrise du foncier.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Propriano a donné à bail à construction à la SCI MELA, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, les lots n°3, 4 et 7 du lieu-dit Tralavettu d'une superficie totale de 59a 94ca.

Le gérant de la SCI MELA avait sollicité l'autorisation de céder une partie de ce bail, soit le lot 3 correspondant à la parcelle B321 d'une superficie de 22a 35ca et le lot 4 correspondant à la parcelle B322 d'une superficie de 17a 83 ca au profit de la SCI MALIS, ce que le Conseil Municipal a accepté le 13 septembre 2019.

Le gérant de la SCI MELA a sollicité de nouveau le droit de céder son bail et notamment le lot N°7 correspondant à la parcelle B325 d'une superficie de 19a 76 ca au profit de la SCI MALIS.

Le Maire indique au Conseil Municipal que la cession d'un bail emphytéotique administratif nécessite :

- l'agrément préalable de la Collectivité territoriale bailleuse,
- la substitution des droits et obligations du cessionnaire à l'emphytéote,
- Un acte notarié.

Le Maire propose donc d'accepter la cession du bail emphytéotique de la SCI MELA à la SCI MALIS.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :**

**- APPROUVE la cession du bail à construction de la SCI MELA au profit de la SCI MALIS.**

**-AUTORISE le Maire à conclure un nouveau bail avec la SCI MALIS.**

**-AUTORISER le Maire à signer les actes notariés correspondants.**

**La présente délibération est adoptée par 24 voix Pour, 0 voix Contre.**

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Fait à Propriano, le 14 décembre 2021

Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20211214-2021-091-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2021

  
Paul-Marie BARTOLI



**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO**

Séance du 14 décembre 2021

L'an Deux Mille Vingt et Un et le Quatorze Décembre à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 8 décembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

**OBJET** : Patrimoine communal - Résiliation anticipée d'un bail à construction.

**PRESENTS** : Paul-Marie BARTOLI, Anthony BRESSY, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Michel COLONNA, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Jacqueline GIANNETTI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, Margaux ROBINET-MONDOLONI, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER.

**PROCURATIONS** : Virgile CAVALLI à François-Joseph SCANAVINO, Marie-Jeanne DIGIACOMO à Colette ISTRIA, Santa DUVAL à Elisabeth TABERNER, Myriam PUTHOD-HONORE à Ghislaine ETTORI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

**ABSENTS** : Dominique CARLOTTI, Vannina LARI, Jean-Pierre LUCIANI.

Madame Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2122-21 et L.2241-1 à L.2241-7 ;

Vu l'article 72 alinéa 3 de la Constitution qui stipule que « *dans les conditions prévues par la Loi ces collectivités s'administrent librement par des conseils élus...* » ;

Vu l'engagement du Président de la République pour la création des terrains de sport innovant et de proximité,

Considérant que la parcelle B485 constitue le seul foncier disponible et constructible de la Commune ;

Considérant la demande croissante des pratiquants du football en salle et du tennis paddle ;

Considérant la sur fréquentation du gymnase et l'impossibilité de dégager un créneau horaire pour l'activité du football en salle, la commune souhaitant diversifier son offre en matière de sports décide de saisir l'opportunité de réaliser cet équipement d'intérêt général ;

Le Maire expose ce qui suit :

Par acte en date du 22 décembre 2010, la Commune a consenti à la SARL Valinco Foot Sports Loisirs, un bail emphytéotique pour une durée de 35 ans, sur la parcelle N° B485 située au lieu-dit Tavarria de 32 ares et 16 centiares sur la commune de Propriano.

Ce bail dont le terme a été fixé au 30 juin 2045 avait pour objectif la construction et la gestion par le preneur d'un bâtiment pour la pratique d'activités sportives.

En contrepartie, la Commune devait récupérer au terme, soit le 30 juin 2045, les biens édifiés sans indemnités.

Bien que qualifié de bail emphytéotique, d'un point de vue juridique, ce bail doit être considéré comme un bail à construction dans la mesure où il en revêt toutes les caractéristiques, notamment s'agissant de son objet principal.

Le preneur a édifié un bâtiment d'une superficie de 1000 m<sup>2</sup> mais n'a pas achevé cette construction.

Aussi, pour répondre au besoin en infrastructures sportives faisant cruellement défaut, en raison non seulement de l'absence de telles installations mais aussi de l'expansion démographique qu'elle enregistre, la Commune souhaite mettre un terme anticipé audit bail et récupérer le bien mis à disposition et y édifier pour achever cette construction et créer une salle de sports pour la pratique du football en salle et du tennis paddle.

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il sera nécessaire de passer une convention avec le preneur fixant les conditions du terme anticipé du bail et de reprise des biens.

Il précise que cette résiliation anticipée comporte des conséquences financières dans la mesure où elle a pour effet de transférer au bailleur, par anticipation par rapport à la date initialement prévue, la propriété des constructions édifiées par le preneur.



**Délibération du Conseil Municipal du : 14 décembre 2021 (SUITE)**

**MAIRIE**

**DE PROPRIANO**

Ainsi cette rupture anticipée aura pour conséquences :

- Le versement d'indemnités au profit du preneur, dont le montant a été fixée à la somme de 214 000 € par le service des domaines.
- Le Maire indique que le hangar, sera remis à la Commune achevé par l'entreprise qui a été payé pour ce faire par le preneur ; ainsi considérant notamment la hausse très importante du cout des matières premières, la Commune réalisera une économie substantielle.
- L'acquiescement de droits d'enregistrement sur les mutations d'immeubles dans la mesure où la résiliation du bail intervenant avant les 18 années minimum requises entraînera sa requalification en bail de droit commun et une fiscalité plus importante.

En effet, en cas de résiliation anticipée sans versement d'indemnité d'un bail à construction, le régime prévu à l'article 33 ter du CGI (MO 23940) n'est applicable que si la résiliation intervient après l'expiration de la dix-huitième année de location. Or, dans le cas présent celle-ci n'est que de 11 ans. La résiliation anticipée prive les parties de l'avantage fiscal attendu si elle intervient avant la 30<sup>ème</sup> année du bail.

Dans ce cas, le droit de mutation immobilière est perçu par les services fiscaux sur le montant de l'indemnité due par le bailleur, en l'occurrence la Commune.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la résiliation anticipée du bail liant la commune à la SARL Valinco Foot Sports Loisirs qui sera conclue dans le cadre d'une convention passée devant notaire, aux fins de récupérer les infrastructures pour y édifier une salle de sports pour la pratique du football en salle et du tennis paddle.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de résiliation correspondante ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.
- **DIT** que les crédits seront prévus au budget primitif de la ville pour l'exercice 2022.

**La présente délibération est adoptée par 24 voix Pour, 0 voix Contre.**

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

**Fait à Propriano, le 14 décembre 2021**

**Le Maire**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20211215-2021-092-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 15/12/2021



**Paul-Marie BARTOLI**



**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO**  
Séance du 14 décembre 2021

L'an Deux Mille Vingt et Un et le Quatorze Décembre à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 8 décembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

**OBJET : Modification des statuts de la Communauté de Communes du Sartenais Valinco Taravo.**

**PRESENTS :** Paul-Marie BARTOLI, Anthony BRESSY, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Michel COLONNA, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Jacqueline GIANNETTI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, Margaux ROBINET-MONDOLONI, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER.

**PROCURATIONS :** Virgile CAVALLI à François-Joseph SCANAVINO, Marie-Jeanne DIGIACOMO à Colette ISTRIA, Santa DUVAL à Elisabeth TABERNER, Myriam PUTHOD-HONORE à Ghislaine ETTORI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

**ABSENTS :** Dominique CARLOTTI, Vannina LARI, Jean-Pierre LUCIANI.

Madame Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2021-75 du 29 novembre 2021 dûment notifiée,

Le Maire indique à l'assemblée que le conseil communautaire de la Communauté de communes du Sartenais Valinco Taravo a entériné une modification statutaire lors de sa séance du 29 novembre 2021.

Cette nouvelle modification est la conséquence de l'annulation de la délibération du 8 octobre 2021 suite aux observations formulées par les services de la Préfecture, et répond à la nécessité d'intégrer la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire » afin de permettre la signature d'une convention territoriale globale de service aux familles avec la CAF afin de maintenir le financement des services « Petite Enfance » gérés par les communes.

Il est précisé que cette modification statutaire intègre également les compétences « AOM – Mobilité » et « Gestion des Maison France Services » actée lors du Conseil communautaire du 8 octobre 2021.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré :**

**-Approuve les modifications statutaires telles qu'elles figurent en annexe.**

**La présente délibération est adoptée par 24 voix Pour, 0 voix Contre.**

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20211214-2021-093-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2021

Fait à Propriano, le 14 décembre 2021

**Le Maire**



**Paul-Marie BARTOLI**